



Déclaration liminaire du SNUDI-FO de l'Aisne à la CAPD du 19 juin 2025

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs, les membres de la CAPD,

Tout d'abord, nous vous souhaitons, Monsieur le Directeur Académique, la bienvenue dans notre département de l'Aisne. Nous sommes persuadés que le dialogue social de qualité existant depuis de nombreuses années perdurera. Même s'il est certain que nous ne serons pas d'accord sur de nombreux sujets, nous souhaitons des échanges courtois et dans le respect de chacun.

Ensuite, nous sommes réunis aujourd'hui, 9 jours après l'assassinat de notre collègue à Nogent, en Haute-Marne. Notre syndicat adresse tout son soutien à la famille et aux proches de cette jeune AED, ainsi qu'à l'ensemble des personnels et des élèves du collège.

Une fois de plus, un personnel d'éducation vient de trouver la mort en exerçant ses fonctions. Ce drame inacceptable ne peut que confirmer le constat maintes fois répété que la protection de l'École publique et de ses personnels nécessite autre chose que des discours ou des mesures opportunistes ignorant les besoins réels de la population.

Nous sommes réunis ce jour en CAPD pour étudier les recours suite à un refus d'exercice à temps partiel et/ou d'allègement de service. Le SNUDI-FO 02 souhaite rappeler qu'aucun enseignant ne sollicite l'exercice à temps partiel pour réduire son maigre salaire ou par excès de fainéantise. Tous le font parce que cela leur est nécessaire voire vital. C'est une réalité qui devrait questionner notre Administration. Nos collègues qui le sollicitent en ont besoin pour leur permettre de résister à la dureté du métier, pour pouvoir être opérationnel durant leur temps de service et limiter le nombre d'arrêts maladie pouvant découler de leur fragilité physique ou psychologique, pour mener de front leur vie professionnelle, personnelle et familiale.

L'Éducation nationale aime à rappeler qu'elle est l'école de la bienveillance, de l'inclusion, de l'égalité des chances. Elle accueille les élèves en difficulté, adapte, différencie, compense. Mais quand il s'agit de ses propres personnels atteints de problèmes de santé, cette bienveillance semble s'évaporer, dissoute dans le manque de moyens et de ressources humaines.

Cette excuse n'est pas entendable et implique également des restrictions drastiques dans les demandes de mutations interdépartementales, les demandes d'ineat-exeat, de disponibilités, de détachements, voire des demandes d'autorisations d'absences. Des moyens, il y en a, mais pas pour l'Education Nationale...ils servent à faire la guerre, à armer des pays et pour cela on trouve facilement 413 milliards d'euros pour le ministère des Armées !

Les personnels en ont assez de voir leurs droits servir de variable d'ajustement face à cette volonté de ne pas recruter et de voir qu'il y a de l'argent mais pas pour eux. Pire, aujourd'hui les

enseignants en poste vont mal, ne se sentent pas reconnus... le nombre accru de fiches SST, de demandes de protection fonctionnelle, de demandes de démissions et de ruptures conventionnelles mettent bien en avant cette réalité.

Les 470 suppressions de postes dans le 1er degré à la rentrée 2025 et le manque d'attractivité de notre métier ne vont rien arranger. Le recrutement de contractuels est incompatible avec la notion de service public de qualité. Seul notre statut de fonctionnaire d'état permet de garantir l'impartialité des agents, c'est-à dire des agents qui agissent pour le service public et non pour le gouvernement.

Monsieur le Directeur Académique, si notre métier n'attire plus, nous vous demandons de prendre au moins soin de ceux qui l'exercent encore aujourd'hui dans le contexte social actuel et des conditions de travail dégradées, en accordant l'ensemble des demandes de temps partiel, avec les quotités et les modalités souhaitées.